

Conseil de la métropole du 12 octobre 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
28 septembre 2018

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : M. Charles KERMAREC

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 12 octobre 2018 à 17 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. P. OGOR, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, Mme R. FAGOT OUKKACHE, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M. F. JACOB, M. R. SALAMI, Mme I. MONTANARI, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme S. BASTARD, Mme C. BELLEC, M. M. BERTHELOT, M. M. COATANEA, Mme N. COLLOVATI, M. Y. DU BUIT, M. D. FERELLOC, Mme M-L. GARNIER, Mme P. HENAFF, Mme B. HU, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M. P. KARLESKIND, M. P. KERBERENES, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme A. LAGADEC, M. R-J. LAURET, Mme D. LE CALVEZ , Mme J. LE GOIC-AUFFRET, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme B. MALGORN, Mme I. MELSCOET, M. E. MORUCCI, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, M. L. PERON, M. C. PETITFRERE, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, M. G. ROUE, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. D. CAP, Vice-Président.

Mme G. ABILY, Mme N. BATHANY, Mme K. BERNOLLIN-APPERE, Mme N. BERROU-GALLAUD, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme I. GUERIN, M. R. HERVE, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, M. M. QUERE, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, M. R. SARRABEZOLLES, Conseillers.

C 2018-10-183 AMENAGEMENT

Projet de renouvellement urbain du secteur Tunisie-Verdun à Brest Saint-Marc. Approbation des objectifs et des modalités de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Le rapporteur, M. Reza SALAMI
donne lecture du rapport suivant

AMENAGEMENT – Projet de renouvellement urbain du secteur Tunisie-Verdun à Brest Saint-Marc. Approbation des objectifs et des modalités de la concertation publique au titre des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

EXPOSE DES MOTIFS

1. Contexte du projet

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du plan local d'urbanisme (PLU) de Brest métropole indique : « Brest métropole concourt à limiter l'étalement urbain à l'échelle du pays, à la fois par une production accrue en renouvellement urbain. Ainsi, et conformément à cette ambition exprimée dans le PADD, Brest métropole a initié une dynamique de renouvellement urbain en vue de réduire la consommation d'espaces naturels. L'objectif de 50 % de la production de logements neufs en renouvellement urbain a été fixé et est aujourd'hui dépassé.

Il doit permettre d'augmenter l'attractivité de la métropole, en proposant des projets croisant les enjeux des politiques de l'habitat, des déplacements, de l'économie, de l'emploi et de l'insertion, en vue de conforter les centralités et d'améliorer le cadre de vie, au service des habitants.

Le secteur de Tunisie-Verdun situé dans le quartier de Saint-Marc à Brest est constitué de trois ensembles fonciers identifiés comme sites mutables :

- Le site de l'ancien collège Saint-Marc, propriété de l'Association de Gestion de la Croix-Rouge de Brest (AGCRB),
- Le parking de la rue de Tunisie, dit « parking Tunisie », propriété de la Commune de Brest,
- Le parking de la rue de Verdun, dit « parking Verdun », propriété de Brest métropole.

Ce secteur apparaît intéressant en termes de renouvellement urbain, car il est situé :

- en entrée ouest de la centralité de Saint-Marc, un des sept quartiers administratifs de la ville de Brest ;
- à proximité immédiate des activités commerçantes de la centralité de Saint-Marc, d'une ligne de transport en commun desservant le quartier, des écoles et des services aux habitants (mairie de quartier, médiathèque...);
- au cœur du périmètre d'une zone 30 créée en 2017.

2. Une démarche participative

Compte tenu de l'enjeu de renouvellement urbain du site, Brest métropole a souhaité associer les habitants et acteurs en amont pour établir un état des lieux et définir les potentialités d'évolution en vue de l'élaboration du projet de renouvellement urbain de ce secteur.

Initiée en 2017, cette démarche a associé le Conseil Consultatif de Quartier, des habitants et des acteurs du quartier, lors de temps d'échange ayant permis d'alimenter les réflexions sur la mutation du site. Ces réunions ont permis de faire émerger un certain nombre de propositions et ont constitué une phase de participation dès le stade des études préalables.

Ce secteur fait ensuite l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteur inscrite au Plan Local d'Urbanisme, approuvée le 30 mars 2018.

Cette démarche permet aujourd'hui d'envisager le lancement d'un appel à opérateurs pour susciter l'émergence de propositions d'opérateurs, sur la base d'un cahier des charges qui intègre des observations formulées pendant ces différents temps d'échange.

3. Les grandes orientations du projet de renouvellement urbain du secteur Tunisie – Verdun à Saint-Marc

Les enjeux du projet sont les suivants :

- contribuer au renforcement de la centralité de Saint-Marc et à la qualité de son cadre de vie ;
- créer les conditions d'accueil de nouveaux habitants aux profils et aux statuts résidentiels variés grâce à des typologies d'habitat diversifiées ;
- marquer l'entrée de la centralité de Saint-Marc depuis l'ouest par un effet de seuil ou de porte à matérialiser, impliquant une identité urbaine et architecturale forte.

Les objectifs de ce projet sont, grâce au renouvellement urbain du site de l'ancien collège de Saint-Marc et des parkings « Tunisie » et « Verdun », de développer :

- une offre à vocation résidentielle essentiellement, en assurant l'intégration de nouveaux logements au sein du quartier, de la ville et de la métropole ;
- une offre d'équipements publics par la réalisation d'une voie en site apaisé à travers l'îlot et d'une place urbaine mutualisant le stationnement et la possibilité d'organiser des animations.

4. Les objectifs de la concertation

Conformément aux articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, il est nécessaire de délibérer sur les objectifs et sur les modalités de la concertation publique relative au projet de renouvellement urbain du secteur Tunisie-Verdun.

Cette concertation est organisée pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Lancée au démarrage de l'appel à opérateurs, la concertation se poursuivra jusqu'à ce que le projet de renouvellement urbain soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

La procédure de concertation offre la possibilité aux habitants, aux associations locales et à toute personne concernée par ce projet de prendre connaissance :

- de l'avancement du projet,
- des orientations d'aménagement qui seront définies.

Elle permettra de recueillir leurs avis, ainsi que de formuler des observations et propositions sur le projet, en matière d'aménagement urbain.

5. Les modalités de la concertation

La concertation prévoit :

- un avis affiché à l'Hôtel de la métropole en Mairie de quartier Brest Saint-Marc, au moins cinq jours avant le début de la concertation ainsi que sur le site brest.fr ;
- un avis inséré dans Ouest-France et le Télégramme, au moins cinq jours avant le début de la concertation ;
- la mise à disposition des habitants, des associations locales et de toute personne concernée par ce projet, en Mairie de quartier de Brest Saint-Marc et à l'Hôtel de métropole :
 - d'un dossier d'information sur le projet. Ce dossier sera mis à jour en tant que de besoin. Lors de chaque mise à jour du dossier, un avis sera affiché à l'Hôtel de la métropole et en Mairie de quartier de Brest Saint-Marc et sera mentionné sur le site brest.fr
 - d'un registre destiné à recueillir les observations du public tout au long de la concertation
- la mise en ligne sur le site internet brest.fr du dossier d'information sur le projet, mis à jour en tant que de besoin ; la mise à jour du dossier en ligne fera l'objet des mêmes avis que pour la mise à jour du dossier consultable sur place ;
- la tenue de réunions publiques, et notamment préalablement au lancement de l'appel à opérateurs d'une part et au choix de l'opérateur d'autre part,
- l'annonce de la clôture de la concertation par avis affiché à l'Hôtel de la métropole et en Mairie de quartier de Brest Saint-Marc, par voie de presse (avis insérés dans Ouest France et le Télégramme) et sur le site brest.fr, au moins cinq jours avant la fin de la concertation.

A l'issue de la concertation, un bilan retraçant le déroulement de la procédure et faisant la synthèse des observations fera l'objet d'une délibération du Conseil de la métropole. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en Mairie de quartier de Brest Saint-Marc et à l'Hôtel de la métropole, ainsi que sur le site brest.fr.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'autoriser le lancement de la procédure de concertation conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme,
- d'approuver les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation publique, tels que définis ci-dessus dans le paragraphe « 4- Les objectifs de la concertation », et le paragraphe « 5- Les modalités de la concertation »,
- d'autoriser le Président à fixer les dates d'ouverture et de clôture de ladite concertation,
- et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents à intervenir permettant la mise en œuvre de cette concertation publique et de ces décisions.

Avis commissions :

Avis de la COMMISSION AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE-TRANSTION
ENERGETIQUE-MOBILITE : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la métropole :

ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstentions : les groupes "Rassemblement pour Brest", "Partage et Solidarité" et Mme N. BERROU-GALLAUD